

LE PIAF

gratuit !

N°1 - février 2006

Pour une Information Alternative, Forcément !

[International]

P2- Grève radicale à New York :
épisode 1

P3- Au Nord comme au Sud, la face
cachée de la dette

[Europe où vas-tu ?]

P5

[Services publics]

P7- Une banque de plus, pour quoi
faire ?

[Politique & Société]

P8 - Pour une police au service du
public

[A travers les médias]

P10 - Quand *France Inter* fait
l'apologie de la Bourse
avant de faire la
publicité du
loto

P12 • Des Chiffres !

• Sondomanie

• Agenda

• Diffusez le PIAF !



Service public - Pourquoi le gouvernement veut-il déposer le bilan des ZEP ?

Les émeutes urbaines de l'automne n'ont pas amené le gouvernement à arrêter ses réformes antisociales. Le 13 décembre 2005, au cours d'une conférence de presse, le ministre de l'Education nationale, Gilles de Robien, a annoncé son plan pour résoudre la « crise » des Zones d'Education Prioritaire, les ZEP, qui avaient été créées en 1981. Cette crise avait été opportu-

ment révélée en septembre par la publication d'un rapport de l'INSEE, datant en fait de 2004. Ces déclarations s'inscrivent dans les orientations de la loi « Fillon », votée au printemps malgré l'opposition de la communauté scolaire (professeurs, élèves et parents). Elles dénaturent les objectifs initiaux de *discrimination positive* des ZEP ; **SUITE P6**

International - L'OMC se mord la queue : à Hong-Kong les pays du Sud sont écartés

Une fausse bonne nouvelle. A l'issue de cette 6ème conférence ministérielle des 150 pays membres de l'OMC (du 13 au 18 décembre 2005), le directeur général, Pascal Lamy, s'est enorgueilli d'avoir trouvé un accord. Cette victoire de forme finalise un cycle de négociations qui patinaient depuis 1999. Le contenu reste maigre aux vues des objectifs de l'OMC, mais le redémarrage de la machine sans remise en question est certai-

nement une fausse bonne nouvelle. Le GRET (association de solidarité et de coopération internationale) qualifie cet accord de « minimaliste » et revient sur les principales conclusions :

- Diminuer des aides à l'agriculture, mais les modalités restent imprécises.
- Annuler des subventions agricoles à l'exportation à la date de 2013, date à laquelle l'Union Européenne avait prévu une réforme de la politique agricole commune.
- Le coton : les Etats-Unis doivent éliminer les subventions à l'exportation, mais ce n'est que le respect d'une décision de justice et l'essentiel reste à régler. **SUITE P4**



Grève radicale à New York : épisode 1

Dans une des grèves les plus importantes dans l'histoire récente des USA, les employés des transports publics newyorkais ont arrêté, du 20 au 22 décembre dernier, toute circulation des bus et du métro. Contrairement à ce qu'ont annoncé les grands médias et l'Administration des Transports Métropolitains (MTA), cette grève ne fut pas un échec : le nouveau contrat, négocié en urgence et accordé le troisième jour de grève, a été en fait très favorable aux tramino- tants. Le gouverneur de l'Etat de New York n'a pas caché sa déception, déclarant qu' « *on ne doit pas récompenser une grève illégale* ».

Quand l'ancien contrat entre le syndicat et le MTA est venu à son terme en décembre 2005, le nouveau marquait un net recul des acquis sociaux des tramino- tants — comme tous leurs contrats récents. A ceci s'ajoutent des conditions de travail stressantes, liées à de fortes contraintes de productivité et un système disciplinaire très strict.

L'ancien contrat prévoyait un prélèvement pour les retraites de 6 % sur les salaires des nouveaux embauchés, contre 2 % sur ceux des anciens. Les économies réalisées ainsi par le MTA auraient été

assez faibles : l'enjeu réel de cette mesure était de créer un précédent juridique, pour l'étendre ensuite à tous les employés publics newyorkais. Après trois jours d'arrêt total de circulation pendant la période d'affluence de « Christmas Shopping », les grévistes ont gagné : l'annulation de cette mesure ; un rabais (d'un total de 200 millions de dollars) pour ceux qui avaient déjà trop payé pour leur retraite ; la couverture assurance-maladie pour les retraités ; une augmentation générale de 3 % ; une reconduction rapide du contrat (ce qui est rare).

Mais la législation anti-grève autorise des sanctions sévères : une retenue de 6 jours de paie et une amende de 25 000 dollars pour chaque gréviste, ainsi qu'une amende de 3 millions de dollars pour le syndicat lui-même. Par ailleurs, le MTA souhaitait imposer pour la première fois une cotisation de 1,5 % sur les salaires pour l'assurance-maladie. La base du syndicat a donc rejeté l'accord. A la fin janvier, la nouvelle proposition du MTA réintérait l'augmentation de la cotisation retraite, pourtant source principale du conflit : comme une invitation à une nouvelle grève. A suivre...

O.C.

Le Venezuela fournit du pétrole à bas coût aux défavorisés américains

En octobre dernier, un groupe d'élus américains du Parti Démocrate a fait un appel inattendu aux grandes compagnies pétrolières : renoncer à une partie de leurs bénéfices pour alléger les coûts de chauffage des familles défavorisées. Toutes les compagnies ont rejeté l'appel, sauf une.

Il s'agit de Citgo, compagnie de l'Etat Vénézuélien, 4ème fournisseur de pétrole aux USA.

Or Chavez et son équipe sont mal vus par l'équipe Bush ainsi que par beaucoup de Démocrates. Cela a compliqué la réponse à cette offre. Citgo a dû chercher des élus régionaux favorables au projet. En novembre, les députés de Boston et du Bronx ont organisé la distribution de pétrole à prix réduit de 40 % pour le chauffage de 56 000 familles. Et en janvier, les députés du Maine et de Rhode Island ont accepté du pétrole pour chauffer les habitations de 50 000 familles pauvres. Une distribution de pétrole aux foyers des sans-abris et aux réserves indiennes est également organisée.

A Chicago, Citgo a proposé de fournir du gasoil au système de transports publics, en échange de billets à

prix réduit pour les défavorisés. L'administration des transports, embarrassée par un déficit de 17 millions de dollars, a rejeté l'offre. Certains commentateurs pensent que ce rejet pourrait être dû à un chantage du gouvernement concernant les aides fédérales. Depuis, des citoyens et élus locaux ont fait pression sur l'administration pour trouver un accord avec le pétrolier. Des critiques dénoncent cette action comme de la propagande qui viserait à gêner le gouvernement Bush. L'ambassadeur vénézuélien aux USA, Bernard Alvarez, le nie. « *Aider ceux qui en ont besoin est la pierre angulaire de la nouvelle économie sous la présidence Chavez [...] et ce programme fait partie d'un effort pour l'intégration régionale [pan-américaine].* »

Oliver Carmine

Venezuela : les renégociations sur les contrats pétroliers sont favorables au gouvernement

Le 1^{er} janvier, la Société Pétrolière Nationale Vénézuélienne (PDVSA) a obligé les multinationales de l'or noir à renégocier leurs contrats pour l'exploitation des gisements du pays. Les entreprises doivent travailler avec la PDVSA, qui contrôle maintenant 60 à 70 % des intérêts, selon les entreprises. Les taxes sur exploitation ont augmenté de 35 à 50 %. Des commentateurs néolibéraux avaient décrit les nouveaux contrats comme "non-réalistes". Pourtant, seule une société, Exxon-Mobil, a décidé de céder ses actifs au lieu de renégocier.



Au Nord comme au Sud, la face cachée de la dette

Constat de départ : en France, une dette publique supérieure à 1 100 milliards d'€ et dans les pays en développement, une dette extérieure publique de 1 350 milliards d'€ pour 165 pays !

Un adage : « On ne prête qu'aux riches » ? A l'heure où le gouvernement français découvre sa dette et claironne la rigueur, les points communs et les différences entre la dette du nord et la dette du Sud rappellent qu'il est assez difficile de dissocier le pouvoir et l'argent.

D'où vient la dette ?

1. *Réduction des recettes* : La faible croissance à quoi s'ajoute une réduction des impôts payés par les couches aisées de la population.

2. *Augmentation des dépenses* : les dépenses sociales sont rognées, mais les dépenses liées à la sécurité explosent. Au Sud, des projets mégalomaniaques et inadaptés ponctionnent les budgets sans profiter aux populations. Surtout, le remboursement

de la dette qui augmente et étouffe les économies fragiles. Selon Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, en 2000, le service de la dette s'élève en moyenne à 38 % du budget des États d'Afrique subsaharienne.

L'endettement massif pèse sur tous, mais ne bénéficie qu'à quelques-uns.

La dette a comme conséquence indirecte, à l'échelle mondiale, de permettre un prélèvement croissant sur les revenus des plus pauvres. Un Etat endetté doit transférer plus de ressources provenant des citoyens qui payent des impôts (directs et indirects) vers les rentiers qui ont prêté à l'état (banques, Pays). Au Nord comme au Sud, la solution à l'endettement la plus généralement prônée est la rigueur budgétaire : investir moins dans la recherche, dans l'éducation, la santé... tout en poursuivant les baisses d'impôts et de charges, ce qui favorise les classes possédantes au détriment des plus pau-

res. Le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz a montré à quel point ces politiques avaient déjà échoué dans les pays du Sud.

La dette est un levier entre les mains du FMI pour imposer toujours plus de libéralisme économique.

Le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale accordent des prêts aux Etats en crise, et imposent des politiques d'ajustement structurel en contrepartie : réduction des budgets sociaux, suppression des subventions aux biens de base, privatisations des entreprises publiques, libéralisation de l'économie, déréglementation. En France, Thierry Breton, ministre des finances, ne fait pas autre chose lorsqu'il propose trois solutions inéluctables pour « *sortir du rouge* » : « *baisser les dépenses, augmenter la croissance et vendre des actifs non stratégiques* ».

JMJ et Lolo, avec le CADTM

Le Comité d'Annulation de la Dette des pays du Tiers Monde (CADTM), dans son communiqué de presse du 5 décembre 2005 a dénoncé d'une part «...tant au Nord qu'au Sud, ce mécanisme du surendettement délibéré qui est clairement une source majeure de domination des populations, d'appauvrissement massif, de corruption exponentielle et de perte de souveraineté pour des dizaines de pays, le tout au profit de riches créanciers et de dirigeants complices. » et, d'autre part, « le

bradage de richesses appartenant au peuple français, une croissance profondément inégalitaire et un état réduit au strict minimum alors qu'il doit être en mesure de protéger efficacement les citoyens. ».

CADTM – 17 rue de la Bate - 45150 Jargeau – France
Tel : 00 33 (0)2 38 59 98 28 - www.cadtm.org



► **Club de Paris** : Créé en 1956, il s'agit d'un groupe informel de 19 Etats créanciers qui intervient en cas de difficultés de paiement d'un Pays En Développement pour rééchelonner et restructurer sa dette.

► **Club de Londres** : Ce Club réunit les banques privées qui détiennent des créances sur les États et les entreprises des pays pauvres.

► **Banque mondiale** : Créée en 1944 à Bretton Woods dans le cadre du nouveau système monétaire international, la Banque possède un capital apporté par les pays membres et emprunte sur les marchés internationaux de capitaux. Elle finance des projets, publics ou privés, à destination des pays du Tiers Monde et de l'ex-bloc soviétique.

► **Fonds Monétaire International (FMI)** : créé en 1944, il assure l'équilibre monétaire mondial en renflouant les Etats en crise et en imposant des politiques d'ajustement structurel aux Etats en difficulté. Son mode de décision se base sur une répartition des droits de vote en fonction du montant de la cotisation des Etats membres (minorité de blocage détenue par les USA).



L'OMC se mord la queue : à Hong-Kong, les pays du Sud sont écartés

(SUITE DE LA P1) La proposition ne règle pas le problème des aides internes qui faussent le commerce et facilitent la baisse artificielle des prix sur le marché mondial.

Depuis 10 ans les pays du sud s'enfoncent dans la pauvreté alors que l'OMC répètent que plus de commerce entraîne plus de développement.

L'exemple du Brésil et de la Thaïlande font réfléchir. Ces deux pays ont développé des cultures d'exportation (exemple : fruits hors saison) pour maximiser le profit à l'export. Ceci n'est pas resté neutre pour leur modèle agricole et social. Ces cultures d'exportation ne sont rentables que produites par des agro-industries : consommatrices en terres, en intrants (engrais, pesticides), en main-d'œuvre bon marché. Cette agriculture intensive a provoqué d'inquiétants phénomènes d'appauvrissement : paysans sans terre, épuisement des sols, endettement des petits producteurs liés par des contrats à des acheteurs-fournisseurs, faible appui public, exode rural, etc.

Les gagnants de l'exportation sont les plus gros producteurs, souvent de grandes firmes qui utilisent la main-d'œuvre des Pays Moins Avancés (PMA) pour les cultures d'exportations. Les petits producteurs sont pénalisés par l'arrivée sur le marché domestique de produits de consommation qui concurrencent leur production et détruisent les filières vivrières locales (ex du riz, du poulet, etc). L'ouverture des marchés

agricoles de l'Europe aux produits des PMA est le contraire d'une solution pour ces pays. Les priorités des paysans du Sud et de leurs familles sont d'abord de pouvoir produire pour leur famille, puis d'avoir accès au marché intérieur, bien avant d'exporter.

L'agriculture vivrière étranglée.

La majorité des 3 milliards de personnes pauvres et sous-alimentées dans le monde (vivant avec moins de 2 dollars par jour) sont les paysans des Pays en Développement. La politique de libéralisation des échanges, ainsi que la réduction forcée du rôle de l'Etat et des politiques de soutien, ne permettent pas l'accompagnement et le développement concurrentiel de leur agriculture (cf. article sur la dette, P3).

Face à ce constat, l'OMC devrait envisager une gestion des prix internationaux qui tienne compte :

- des critères sociaux et environnementaux,
- de la lutte contre le dumping à l'exportation,
- du droit à protéger des produits stratégiques pour l'alimentation des populations.

Elle devrait également envisager la remise en cause des politiques du FMI et de la Banque Mondiale qui ne permettent pas aux populations des Pays en Développement de tirer profit de l'accès aux marchés mondiaux.

Pat Poker

L'OMC, comment ça marche ?

L'OMC est née en 1994 de la signature des accords de Marrakech par les Etats du GATT (Accord Général sur le Commerce et les Tarifs Douaniers - 1944). Son but reste de « contribuer à la coopération économique internationale ». Mais l'OMC n'est pas sous le contrôle de l'ONU.

▶▶ 150 pays membres, et un budget de 109 millions d'euros (2005).

▶▶ Un pays membre de l'OMC s'engage à **transcrire dans le droit national** les décisions.

▶▶ Si un pays veut revenir sur un engagement, il doit en échange accorder à tous les pays de l'OMC une contrepartie.

▶▶ **L'Organe de Règlement des Différents (ORD)** est chargée de juger du bon respect des décisions.

▶▶ Les décisions se prennent lors des conférences ministérielles, tous les deux ans.

▶▶ L'OMC fixe des échéances à long terme : les cycles de négociation.

▶▶ Les décisions sont prises « à l'**unanimité et au consensus** », ce qui favorise les États les plus puissants.



La directive Bolkestein prend racine !

« Le projet de **directive sur les services dans le marché intérieur** doit être débattu en première lecture au Parlement européen le **14 février à Strasbourg**. (...) Ce texte est une incitation à la concurrence entre les Etats et les peuples. Il organise le dumping social, une moindre protection des consommateurs, une remise en cause de la culture, un abaissement des normes environnementales et de santé publique. »

Extraits du texte unitaire signé notamment par Attac, la Confédération paysanne, l'URFIG et la FSU.

Bruxelles sanctionne Londres pour gauchisme fiscal

Le fisc britannique permet aux firmes britanniques de déduire de leurs impôts les pertes subies par leurs filiales, si celles-ci sont basées en Grande Bretagne. A contrario, les pertes des filiales françaises, allemandes et belges de Marks & Spencer, dans les années 90, n'étaient pas déductibles... jusqu'à un jugement de la Cour de Justice Européenne : en décembre, la CJE a exigé la déductibilité de ces pertes et imposé au gouvernement britannique de rembourser 30 millions de livres à l'entreprise. La reproduction de ce précédent pourrait représenter plusieurs centaines de millions de pertes fiscales.

Cette décision a pourtant déçu d'autres firmes comme BNP et Pepsico : le jugement spécifie en effet que M & S pouvait déclarer en Angleterre des pertes subies à l'étranger uniquement parce que les opérations continentales de M & S ont été arrêtées en 2001. Les opérations étrangères toujours en activité ne peuvent pas bénéficier de ce dégrèvement.

La nuance a été applaudie par la majorité de la presse économique européenne, car une victoire totale des multinationales européennes aurait pu inciter des gouvernements nationaux à des lois fiscales plus strictes. Le gouvernement britannique avait notamment menacé d'abolir entièrement ce type de dégrèvement, y compris pour les filiales sur le territoire britannique, si la victoire des multinationales avait été complète.

Ainsi, Bruxelles s'est montrée plus libérale que le gouvernement considéré comme le plus libéral d'Europe, quand celui-ci manifestait sa volonté d'imposer les grandes entreprises.

Pour réagir :

☞ Manifestation le **11 février à Strasbourg** infos sur <http://www.france.attac.org/a5902>

☞ Lettre à son député : Modèles et adresses sur <http://www.urfig.org/francais.htm>

☞ Le texte de la directive : http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/pdf/2004/com2004_0002fr01.pdf

Mutinerie à Bolkestein-sur-Mer

Un conflit syndical irlandais, peu relayé par les médias français, a donné un avant-goût des conflits sociaux à venir partout en Europe si la directive Bolkestein devait être votée

En septembre 2005, la compagnie privée de transports Irish Ferries s'est lancée dans une opération controversée pour baisser ses coûts de fonctionnement. Elle a abandonné le pavillon irlandais pour le pavillon chypriote, une décision qui lui permet d'éviter la législation irlandaise du travail. Ainsi, Irish Ferries a pu remplacer ses équipages par des marins venant de l'Europe de l'Est, payés 3,60 euros de l'heure, soit moins de la moitié du SMIC irlandais.

Un premier plan social proposait une indemnité de licenciement aux travailleurs irlandais quittant volontairement la compagnie. Ce plan a échoué quand, le 24 novembre dernier, les marins irlandais ont vu monter à bord les nouveaux marins, pour la plupart lettons, escortés par des agents (privés) de sécurité. Les marins irlandais ont alors occupé deux navires et commencé une grève qui a duré 22 jours.

Quelques jours après ces événements, une manifestation massive de 100 000 personnes a eu lieu pour soutenir les grévistes. Dans un pays de la taille de la France, cette manifestation compterait proportionnellement 1,5 millions de personnes. Tout l'éventail politique a condamné l'entreprise et même l'église catholique a soutenu ouvertement les travailleurs.

Le conflit s'est dénoué quand Irish Ferries a accepté de payer aux marins étrangers le SMIC irlandais et de maintenir les salaires et prestations pour les travailleurs irlandais qui voulaient rester. Le syndicat des marins, le SIPTU, a accepté le nouveau pavillon et a promis de s'abstenir de faire grève pendant 3 ans.

L'Union Européenne a déclaré que le plan mis en place par Irish Ferries ne violait ni les lois ni la réglementation européenne, mais relevait de la législation maritime internationale. Comme si les règles européennes ne pouvaient pas s'appliquer aux pays membres !

Oliver Carmine



Pourquoi le gouvernement veut-il déposer le bilan des ZEP ?

(SUITE DE LA P1) elle abandonne la logique territoriale, lui préférant une logique d'aide individualisée. Un enseignement hiérarchisé et inégalitaire se met en place, avec la volonté d'effectuer un tri social et géographique.

Dans un premier temps, il s'agit de réduire le nombre de ZEP (écoles et collèges) et de mettre en concurrence les territoires de l'Éducation nationale. Les 911 ZEP actuelles sont séparées en trois groupes : de 164 à 220 d'entre elles sont classées « Collèges Ambition Réussite » (C.A.R.) et recevront des aides supplémentaires dès la rentrée 2006 (en particulier 1000 enseignants *expérimentés* et 3 000 assistants pédagogiques pour l'aide aux devoirs). Les établissements restant demeurent provisoirement classés ZEP, ou perdent leur label.

Décidées sans rallonge budgétaire, ces mesures ne peuvent que diminuer le nombre d'enseignants dans les établissements non classés : départs à la retraite non remplacés, réduction pour la troisième année consécutive des postes ouverts aux concours (4500 suppressions de postes sont annoncés pour la rentrée 2006), développement des emplois précaires d'appoint.

Les élèves des « Collèges Ambition Réussite » obtenant une mention au Brevet des Collèges recevraient une bourse *au mérite* et pourraient choisir leur lycée dès la rentrée 2006. Ainsi, progressivement, les lycées de leur quartier d'origine risquent de ne plus profiter du dynamisme de leur présence. Dans le même temps l'enseignement de « découverte professionnelle » de trois heures serait avancé à la classe de quatrième, favorisant la mise en place de l'apprentissage à 14 ans.

Prises séparément, ces mesures semblent proposées dans l'intérêt des individus concernés. Replacées dans leur contexte social, elles risquent de déterminer encore davantage l'avenir des collégiens de ces zones. L'individualisation des parcours favorise une

minorité d'élèves ayant des facilités ; pour les autres, l'investissement est jugé inutile. Ce faux discours cherche à masquer un vrai cynisme budgétaire : on notera par exemple la suppression du redoublement, censée, derrière un humanisme d'apparence, donner confiance, ou encore la mise en place d'« études accompagnées obligatoires » qui ne verront jamais le jour, car les budgets ne le permettront pas.

Finalement, à supposer qu'il y ait des aspects positifs dans cette réforme, si nous la comparons aux *priorités gouvernementales* des années précédentes, jamais financées (handicapés, logements sociaux, chômage, réduction de la fracture sociale, etc.), « l'échec » des C.A.R. est annoncé comme l'avait été celui des ZEP.

CLUC

📄 Économie et Statistique N° 380, 2004 ; **Zones d'éducation prioritaire : quels moyens pour quels résultats ?** Une évaluation sur la période 1982-1992 par Roland Bénabou, Francis Kramarz et Corinne Prost ; *rendu public en septembre 2005* : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/es380a.pdf

📄 Texte de la conférence de presse du ministre : ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/actu/2005/13122005_education_prioritaire/dossier_complet.pdf

📄 L'association Observatoire des Zones Prioritaires (OZP), créée en 1990, a pour objectif de favoriser la réflexion sur les ZEP, les REP et l'éducation prioritaire, et plus largement sur la discrimination positive, la lutte contre l'échec scolaire et l'exclusion dans les territoires défavorisés : http://www.association-ozp.net/rubrique.php3?id_rubrique=83

📄 Les 164 établissements C.A.R. : http://www.snes.edu/snesactu/article.php3?id_article=1878



Une banque de plus, pour quoi faire ?

La création de La Banque Postale a été largement saluée : la Poste devient une banque comme les autres. Etait-ce nécessaire ?

Une banque comme les autres, n'est-ce pas une banque plus soucieuse de rentabilité que de service public ? La communication de la Banque Postale veut nous rassurer : elle est aussi « une banque pas comme les autres, animée des valeurs postales de proximité et de service au plus grand nombre ». Les régressions des dernières années (suppression de bureaux ruraux, augmentation de 32 % en 4 ans de la carte de base,...) appartiendraient donc définitivement au passé. Pourtant, ni la loi de régulation postale (qui crée cette banque), ni le contrat de plan 2004-2007 (qui fixe le cahier des charges de La Poste), n'imposent des obligations de couverture bancaire du territoire ou des garanties concrètes pour les clients à faibles revenus.

Aujourd'hui, 75 % des livrets A représentent 0,7 % des encours mais 44 % des opérations de guichet. Autant de clients non rentables, dont le coût jusqu'à présent pouvait être réparti sur tous les livrets A, grâce au monopole de La Poste sur ce livret. Or la « normalisation » de la Banque Postale

devrait conduire à la fin de ce monopole, réclamée par les autres banques. Celles-ci ne visent naturellement pas les petits livrets A, mais les clients les plus rentables. Lorsqu'elles auront écrémé ces « bons » clients, la Banque Postale devra faire payer ses petits clients pour atteindre l'ob-



jectif de quintuplement du résultat d'exploitation¹. Le choix semble déjà fait : le pack de base (chéquier, carte de paiement, ...) lancé en septembre élève sensiblement le premier prix du service bancaire.

Les objectifs financiers de la Banque Postale menacent également la « proximité » affichée. Ainsi, dans le dossier remis au CECEI² pour obtenir l'agrè-

ment bancaire, La Poste indique qu'un réseau de 2 800 agences bancaires suffirait pour dégager le même résultat d'exploitation que celui généré avec les 3 500 bureaux aujourd'hui dotés d'un conseiller financier.

Avait-on besoin d'une nouvelle banque « comme les autres » ? Alors que notre système bancaire exclut 5 millions de Français du crédit, cette question semble avoir été oubliée. Une nouvelle banque était bien nécessaire, pour un autre objectif : répondre aux besoins non satisfaits. Par exemple des prêts étudiants bonifiés sans discrimination, des micro-crédits à des taux avantageux pour les clients défavorisés, les PME et les associations. Pour de tels projets, nul besoin de créer cette

banque : le réseau de La Poste pouvait s'associer à la structure financière de la Caisse des Dépôts, son partenaire habituel. Ne manquait qu'une volonté politique.

Folubert Sansonnet, avec la collaboration de Régis Blanchot

1 - Plan d'affaires 2007-2010
2 - Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement



La lutte, le vote et le droit éloignent les OGM de notre assiette

Monsanto, la multinationale du pesticide, a obtenu la saisie des comptes de la Confédération Paysanne, suite à la destruction de parcelles OGM à Monbéquien en 1998. Elle tape au porte-monnaie pour faire taire les militants qui ont agi au grand jour pour qu'un véritable débat ait lieu sur les produits génétiquement modifiés. Monsanto fabrique des végétaux qui produisent eux-mêmes leur insecticide.

Pour faire entendre votre voix, suivez le conseil de la

Confédération Paysanne qui en réponse à la saisie propose de boycotter les produits de la firme.

Quelques bonnes nouvelles toutefois : un moratoire de 5 ans sur les OGM a été adopté par référendum en Suisse avec 55,7 % des votes le 27 novembre 2005. Et en France, deux décisions de justice, à Orléans le 9 décembre 2005, et à Versailles le 12 janvier 2006, ont relaxé les « faucheurs volontaires » poursuivis pour « dégradation grave du bien d'autrui commise en réunion ». Le tribunal a reconnu le bien-fondé de leur action en reconnaissance de « l'état de nécessité » qui justifie leur action. Dans les deux cas, le Parquet a fait appel.

Info sur : <http://www.infogm.org/>
<http://www.confederationpaysanne.fr/index.php3>



Pour une police au service du public

Ce qui s'est passé en novembre dernier dans les banlieues montre à quel point il est important de rétablir un lien de confiance entre la police et les citoyens.



Pour une autre police de proximité

Violences policières en hausse

Le comportement de défiance de certains jeunes envers la police a pu choquer, mais il ne faut pas oublier que le comportement de la Police s'est lui aussi dégradé. Selon le Comité Européen de Prévention contre la Torture (CEPT), dépendant de l'ONU, les conditions de détention des personnes dans les locaux de rétention de police sont « *inacceptables* » et ne font qu'empirer. Le nombre de plaintes pour violences policières a augmenté de 18 % entre 2004 et 2005, soit 725 plaintes en 2005. Ce chiffre reste sans doute inférieur à la réalité car les victimes ont souvent peur de se plaindre. En 2001, les médecins des urgences médico-judiciaires de l'Hôtel-Dieu à Paris ont estimé qu'environ 5 % des personnes détenues présentaient des lésions traumatiques et que 1000 personnes par an présentaient des blessures compatibles avec leurs allégations de violences policières.

Maintien de l'ordre et « culture du résultat »

La mission de prévention confiée auparavant à la police a été délaissée au profit du maintien de l'ordre. Privée de ce rôle essentiel, elle est devenue une police de l'ordre apparent, souvent perçue comme hostile aux habitants des quartiers où elle intervient. Les contrôles d'identité sur la

voie publique se multiplient afin de « faire du chiffre », comme ne cesse de le demander le ministère de l'intérieur depuis 2002. Cette culture du résultat détourne les policiers des affaires complexes (délinquance d'affaires, criminalité organisée, délinquance écologique, etc.) et les concentre sur les contrôles d'identité, ce qui n'est pas sans effets. Objets de ces contrôles répétés, les jeunes se sentent discriminés et perçoivent que le but de ces derniers n'est pas exactement celui prévu par la loi. Cela n'est pas entièrement faux car de nombreux contrôles d'identité ne répondent pas aux critères légaux. Selon les articles 78.1 et 78.2 du code de procédure pénale, un contrôle d'identité est justifié si une personne est soupçonnée d'avoir commis une infraction ou pour prévenir un trouble à l'ordre public. Or, les contrôles d'identité des BAC (Brigade Anti Criminalité) aboutissent souvent dans les banlieues à contrôler l'identité de jeunes qui déambulent dans la rue ou « tiennent le mur », et dont l'identité est parfaitement connue des policiers. Tout ceci revient à une démonstration de force qui accentue le sentiment d'arbitraire régnant dans les banlieues.

Pour le retour à une police de proximité

Donner un rôle de prévention à la police administrative ne signifie pas transformer les policiers en assistantes sociales, comme l'insinue sans cesse Nicolas Sarkozy.

Des solutions réalistes sont imaginables, comme le retour à une police de proximité travaillant en lien avec les intervenants sociaux chargés de la prévention de la délinquance. Elle serait beaucoup plus efficace dans la lutte contre les violences faites aux femmes

et aux enfants, qui sont pour la plupart intra-familiales, et dans la lutte contre les trafics de stupéfiants par exemple. L'amélioration du recrutement et de la formation des policiers, en particulier en droit, ainsi que la construction de nouveaux locaux, plus humains et plus adaptés, semblent également indispensables.

Réorganisée ainsi, la police aurait une vision globale de l'économie sociale d'un petit territoire, et non pas une vision ponctuelle déformée par des interventions « à la Rambo ».

La rédaction avec Evelyne Sire-Marin - Fondation Copernic



Projet gouvernemental pour une immigration jetable

Sept associations de terrain (voir ci-contre) se sont réunies pour dénoncer le nouveau projet de réforme du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA). Dans leur **communiqué du 5 janvier 2006** elles disent que ce projet est « *inhumain* ». Pourquoi une telle accusation ?

Ce projet remet en question les principes qui régissent l'accueil des étrangers en France. Il relève les conditions du regroupement familial (ressources, logement, avis du maire sur l'intégration de la famille), complexifie l'obtention de la carte de résident pour un conjoint et un parent, diminue l'accès aux ressources (prestations, services bancaires) et aux soins, etc.

Le gouvernement compte également développer une vision utilitariste de l'immigration et « *aller piller des capacités et talents dans le monde. Ceux-là seuls se verront délivrer immédiatement un titre de trois ans renouvelable et reconnaître la possibilité du regroupement familial.* »

Niko

Projet du 18 décembre 2005 téléchargeable à http://www.gisti.org/dossiers/reformes/2006-ceseda/projet_2005-12-18.pdf

Les signataires ?

Cimade : Créée en 1939, d'origine protestante, elle travaille avec d'autres organismes catholiques, orthodoxes et laïcs au service des réfugiés, des étrangers en France, et au développement solidaire des pays de l'Est et du Sud.

Comede : Créé en 1979, le Comité Médical pour les Exilés, basé à l'Hôpital Kremlin Bicêtre, assure la prise en charge médico-psycho-sociale des exilés.

Fasti : Créée dans les années 60, le mouvement des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés prône la solidarité entre Immigrés et Français pour l'égalité des droits.

Gisti : Le Groupe d'Information et de Soutien aux Immigrés tient des permanences juridiques gratuites, édite des publications et organise des formations.

LDH : Créée en 1922, la Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du citoyen, est une association généraliste et laïque qui lutte contre l'ensemble des atteintes aux droits de l'individu.

MRAP : Créé en 1949, le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples lutte contre les discriminations et le racisme et revendique l'égalité des droits de tous les citoyens.

9^{ème} Collectif des sans-papiers : Créé en 1997, il permet à des sans-papiers de faire entendre leur voix et de légitimer leur existence sociale et leur combat pour la liberté et la dignité

Act Up-Paris : Association qui lutte contre le sida, l'indifférence, le fatalisme ou le cynisme.

Economies xénophobes

(extrait d'un communiqué de la Ligue des Droits de l'Homme du 21 novembre 2005)

Au mois de novembre dernier, le gouvernement Villepin a inséré à la dernière minute dans le projet de financement de la Sécurité sociale deux dispositions xénophobes.

La première, bafouant une jurisprudence de la Cour de cassation protectrice de l'intérêt des enfants, supprime le versement des allocations familiales pour les familles d'étrangers en situation irrégulière. Jeter un enfant dans la misère parce que

ses parents n'ont pas de papiers, au mépris de toute humanité et en piétinant la Convention internationale des droits de l'enfant, voilà où en est aujourd'hui le gouvernement de la République.

La seconde supprime le droit à une retraite complémentaire pour les travailleurs étrangers qui souhaiteraient finir leurs jours au pays. Que ces femmes et ces hommes aient contribué par leur travail, pendant des dizaines d'années, à augmenter

la richesse de notre pays, qu'ils aient toujours payé impôts et cotisations de retraite, n'arrête pas davantage le gouvernement de Monsieur de Villepin. [...]





Quand *France Inter* fait l'apologie de la bourse avant de faire la publicité du loto

France Inter, vendredi 13 janvier, journal de 18h :

Comme souvent, le journal a été précédé d'une publicité pour la Banque Populaire « banque et populaire à la fois ». Simple coïncidence ? L'interviewé du reportage sur la hausse du taux d'intérêt du livret A était le responsable des études économiques chez Natexis Banques Populaires [quelqu'un dont le conseil est évidemment au-dessus de tout soupçon...]. Celui-ci recommandait les « marchés actions » pour lesquels on constate « un retour en grâce même s'il y a un risque supplémentaire ».

Après ces conseils avisés, le présentateur, Bruno Duvic, enchaîne sans hésiter avec d'autres conseils tout aussi avisés : « Si le côté placement père de famille vous rebute et [que]

vous voulez donner dans le risque, jouez vos économies au loto et à l'Euromillion ce soir, vendredi 13, cagnotte de l'Euromillion : plus de 100 millions d'euros, 15 millions pour le super loto. Quand je dis jouez toutes vos économies, c'est évidemment une plaisanterie, vous avez une chance sur 76 millions de gagner le gros lot à l'Eurolooto et une chance sur 13 millions au loto classique ce soir... »

Vous ne pouvez pas investir ? Tentez votre chance aux jeux de hasard !

Ainsi, après avoir donné la parole à un expert dont l'analyse correspond à ses propres intérêts, France Inter, « radio de service public », fait la promotion d'une activité dont les premières victimes sont précisément ceux qui ont le plus de difficultés à faire des économies. Le 22 mai

2004, dans une interview à l'Humanité, Jean-Pierre Cormerais, ethno-sociologue à l'Université de Paris-VII (Jussieu), spécialiste de la dépendance du jeu, déclarait : « Le jeu a toujours été considéré comme un moyen de régulation sociale. En période de crise, le jeu incite à avoir d'autres centres d'intérêt que la contestation de l'ordre social. Les plus démunis pensent ainsi pouvoir se procurer l'argent manquant par des chemins de traverse ». France Inter s'associerait-elle à la régulation sociale évoquée par M. Cormerais ?

PB

TF1 ramené à la réalité

Le 30 novembre dernier, le Conseil des Prud'hommes de Paris a requalifié les « règlements de participants » des candidats à l'émission de télé-réalité « L'île de la tentation » en contrat de travail, assimilant ainsi leur participation à un emploi soumis au Code du travail. Voilà une décision qui requalifie la télé-réalité en ce qu'elle est réellement : une fiction !

Quelques livres pour décoder les médias

❶ Vous avez eu l'impression que le débat lors du référendum sur la Constitution Européenne était équilibré et démocratique ?

Lisez !
Médias en campagne.
Retours sur le référendum de 2005
d'Henri Maler et Antoine Schwartz
pour ACRIMED, Editions Syllepse

❷ Lecteur de *Libération*, savez-vous qu'en 1973 ce journal se voulait indépendant, sans publicité et sans capital extérieur ?

Lisez !
Libération de Sartre à Rothschild
de Pierre Rimbert
Raisons d'Agir éditions

❸ Vous pensez que le réseau des hommes de pouvoir et de média est critique et indépendant ?

Lisez !
Les nouveaux chiens de garde,
nouvelle édition actualisée et augmentée
de Serge Halimi
Raisons d'agir éditions



Mauvaise foi

A un journaliste qui l'interrogeait le 9 décembre dernier (jour anniversaire de la loi de laïcité de 1905) sur la discrétion de l'Etat dans la commémoration du centenaire de cette loi, Villepin a déclaré : « *C'est un anniversaire de tous les jours !* ».

Rappelons qu'en avril 2005, le même Villepin, alors ministre de l'Intérieur, avait ordonné aux préfets d'assister aux messes qui étaient célébrées le jour de l'enterrement du pape, et exigé que les drapeaux français soient mis en berne ce jour-là. Un anniversaire de tous les jours, ou presque...

Effet miroir dans *Libération*

Dans son édition du 18 octobre dernier, *Libération* (qui n'avait pas encore connu la plus longue grève de son histoire) évoque le projet de rachat, par un groupe d'investisseurs anglo-saxons, du quotidien berlinois *Berliner Zeitung*. *Libération* cite alors les propos du rédacteur en chef de ce journal, Uwe Vorkötter : « *Pour la première fois, un grand quotidien allemand serait vendu à des investisseurs que n'anime pas un intérêt éditorial, mais qui sont uniquement soumis aux actionnaires des fonds d'investissement et des banques qui les financent* ».

L'information ne manque pas de sel dans un quotidien détenu à 37 %, et probablement bientôt (en 2007) à 52 % par le banquier Edouard de Rothschild, qui n'est pas spécialement connu pour être un mécène...

Pour plus d'informations sur la structure financière de *Libération*, consulter :
<http://www.acrimed.org/article1903.html>

Paris brûle-t-il ?

Quelques semaines avant les « événements de novembre », le *Canard Enchaîné*, dans son édition du 21 septembre, publiait les chiffres, très mauvais pour l'image du gouvernement, du nombre de voitures brûlées en France en 7 mois (21900, déjà supérieur à l'année précédente dans son ensemble).

Pendant plusieurs semaines d'émeutes et de reportages tendant à prouver que la France était entrée dans une véritable guerre civile, le nombre de voitures est devenu l'objet d'une surenchère sur le terrain et dans les médias, mêlant information et désinformation dans la plus grande confusion.

Début janvier, le gouvernement se rengorge et annonce un 31 décembre plutôt calme et maîtrisé alors que 425 véhicules ont brûlé dans la nuit (contre 333 en 2004) dans 267 communes (152 en 2004) et dans 53 départements (41 en 2004). Dans ses journaux du 1er janvier, *France Inter* relaie fidèlement les propos du gouvernement, en leur accolant les chiffres, sans noter la contradiction.

Les performances réelles ou supposées de ce gouvernement important finalement assez peu. Par contre, ce mélange de chiffres et de commentaires contradictoires est pour le moins troublant. D'autre part, on peut s'interroger sur l'utilisation jusqu'à l'écoeurement de ces chiffres. Les difficultés sociales des populations des banlieues se résumeraient-elles au nombre de voitures brûlées ?

La démocratie a sans doute plus à perdre dans un tel traitement de l'information que dans la crémation, tout condamnable soit-elle, de x ou y voitures.

JMJ

Association loi 1901 « **Le Piaf** »

3 rue d'Orchamp - 75018 Paris - France

E-mail : contact@le-piaf.org

www.le-piaf.org

« *Le Piaf est un journal grand public à contenu gratuit, à partager avec vos voisins. Il est réalisé avec les acteurs du mouvement social, altermondialiste, écologiste, féministe, masculiniste... (complétez vous-mêmes).* »

Comité de rédaction : Gaël, PB, PierreF, Bo.f, Oliver Carmine, Brian, Dani, David, Cluc, MJM, Patrick, Damien, Fofie, Lolo, Richard.

©opyleft

La diffusion de ce journal est régie par une licence Creative Commons. Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer cette création dans les conditions suivantes :

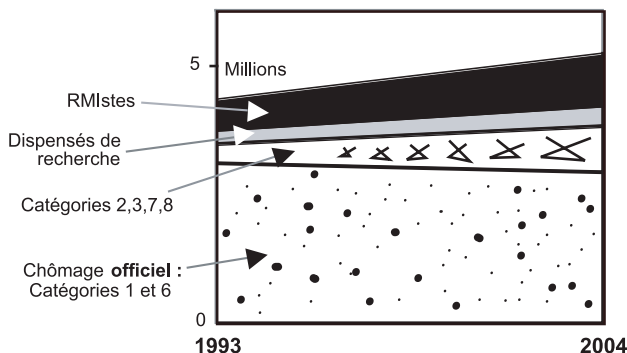
Citer les auteurs + Ne pas utiliser à des fins commerciales + Utiliser cette même licence

Chacune de ces conditions peut être levée avec notre autorisation

Voir <http://www.creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/>



Les exclus du chômage !



	Demandeurs disponibles immédiatement	Demandeurs ayant eu une activité de plus de 78 h dans le mois
CDI, temps plein	Catégorie 1	Catégorie 6
CDI, temps partiel	Catégorie 2	Catégorie 7
CDD, intérim	Catégorie 3	Catégorie 8

Sources : ANPE, UNEDIC, Ministère de l'emploi et de la cohésion sociale

Les catégories non prises en compte dans le chiffre du chômage représentent les personnes dans des situations que l'on peut qualifier de précaires. Les chiffres suivants confirment cette forte précarisation des emplois :

- Nombre de CDD : + 58 % entre 1993 et 2004
- Salariés en dessous du SMIC : 5 % en 1993, 12 % en 2004.

Spécial dédicace aux stagiaires, dont on ne connaît pas le nombre précis !

LE PIAF - février 2006

Sondomanie

Les sondages, comme les promesses, n'engagent que ceux qui y croient...

Le sondage du PIAF :

Tout le monde en convient, les sondages sont utiles, mais à qui ?

- [1] aux instituts de sondage
- [2] aux hommes politiques
- [3] à la ménagère de moins de 50 ans
- [4] aux journaux qui les publient

(plusieurs réponses possibles)

Envoyer votre réponse au PIAF, département de l'opinion.

L'agenda du Piaf - rentrée 2006

- 🕒 **4 et 5 février** : Toulouse, Forum des collectifs du 29 mai (Université Toulouse Mirail)
- 🕒 **7 février** : Manif contre le CPE
- 🕒 **11 février** : Strasbourg, EuroManifestation contre la directive Bolkestein.
- 🕒 **25 février** : Paris, manifestation pour l'abrogation de la loi du 23 février 2005 à 15 heures - Place de la République.
- 🕒 **25 et 26 février** : Paris, Salon du livre des droits de l'Homme 2006, « migrations, les mots et les cris », LDH - Fédération de Paris - 40 rue de Malte.
- 🕒 **4 et 5 mars** : Rencontre-débat sur les 100 ans de la Charte d'Amiens à la Bourse du Travail de St-Denis.
- 🕒 **du 14 au 17 mars** : « contre-forum » en opposition au 4^e Forum

mondial de l'eau organisé du 16 au 22 mars par les gouvernements et les entreprises.

<http://www.acme-eau.com/>

🕒 **du 6 au 9 avril** : Athènes (Grèce), Forum social européen.

Le 8 avril se tiendra la Journée internationale d'opposition collective aux OGM.

🕒 **15 et 16 avril** : Cherbourg, manifestation internationale à l'occasion du 20^e anniversaire de l'explosion du réacteur n° 4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl (26 avril 1986).

🕒 **13 et 14 mai** : forum social de la Gironde.

Pour les Parisiens, l'agenda mensuel des résistances et des alternatives sur : <http://letohubohu.free.fr/>

--- Diffusez ! ---



Le Piaf est un journal participatif à contenu gratuit, sous format électronique et surtout papier pour que le plus grand nombre de personnes puisse y avoir accès, le lire et le partager. Vous pouvez l'imprimer, nous nous proposons aussi de vous en envoyer en grand nombre si vous voulez devenir « Piafeur » (diffuseur). Mais cela nécessite de connaître à l'avance vos besoins et votre implication.

Si vous désirez commander des exemplaires à prix coûtant :

- 30 ex = 5,60 €
- 100 ex = 12 €
- Abonnement annuel individuel = 5 €

(à défaut d'imprimante ou de connexion internet)

Les dons de soutien sont les bienvenus !

Les chèques sont à adresser à l'ordre de : Le Piaf

➔ Le Piaf - 3 rue d'Orchamp - 75018 Paris - France.

NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE.....

EMAIL.....

